

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018

PRESENTS : Jean-Michel BERGES, Robert DAROLLES, Régine DUQUESNE, Claudine LE GUILLOU, Edmond LOZACH, Pierre MENASPA, Fatima RAFAI, Catherine UMHAUER.

ABSENTS EXCUSES : Daniel CABAUP, Véronique CHAVANNE, Francis PILOT, Michelle TESSIER,

ABSENT : Jean DELPECH,

PROCURATIONS : Daniel CABAUP a donné procuration à Fatima RAFAI

Véronique CHAVANNE a donné procuration à Catherine UMHAUER

Francis PILOT a donné procuration à Régine DUQUESNE

SECRETARE : Claudine LE GUILLOU a été nommée secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 19 heures.

Ordre du jour :

- Procès-verbaux Conseils Municipaux des 23.02/16.03/30.03.2018
- Vote des subventions 2018
- Demande autorisation terrasse LA GOURMANDINE
- Opération façades Rue Gaston Lagorre
- Demande subvention au Conseil Départemental « méréule Eglise »
- Embauche saisonnier service technique du 15.06 au 15.08.18
- Choix de l'entreprise pour le lot étanchéité – Travaux Maison du Haut-Salat
- Désignation propriétaire de biens fonciers non bâtis de la commune au sein de la CCAF.
- Indemnité receveur municipal exercice 2017
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Informations et questions diverses.
 - Désignation membre Commission Intercommunale des Impôts Directs
 - Infos petit marché par R.DUQUESNE
 - Demande d'autorisation pour manifestation des 20.21 et 23 août 2018 « MOVE EN SALAT »
 - Information Souleille des Lannes

0- Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire rappelle que la convocation au Conseil Municipal du 25 mai 2018 ne comportait pas le point concernant les parcelles du lotissement Campagne d'en Haut.

Madame le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été informés par mail du mercredi 23 mai sur la proposition de modification de l'ordre du jour.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Daniel CABAUP et Monsieur Francis PILOT ont donné leur accord sur la modification de l'ordre du jour, étant absents lors de cette séance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que ce point soit ajouté à l'ordre du jour et que le conseil puisse délibérer en pleine connaissance de cause.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de modifier l'ordre du jour en rajoutant le point « Lotissement communal Campagne d'en Haut - révision prix parcelles de terrains »

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1 - Approbation du compte-rendu du 23 février 2018 :

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 - Approbation du compte-rendu du 16 mars 2018 :

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 - Approbation du compte-rendu du 30 mars 2018 :

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - Vote des subventions 2018

Suite aux réunions de la Commission Animation, il vous est proposé d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente. La somme de 40 000 € a été imputée à cet effet sur le compte 65-748 du Budget Primitif 2018.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- de confirmer l'affectation de la somme de 40 000 € au compte 65-748
- de répartir cette somme selon les propositions de la commission culture, animation, conformément au tableau annexé à la présente.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 10 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

5 - Demande autorisation terrasse LA GOURMANDINE

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande du 15 avril 2018 de Monsieur Philippe MORELL, gérant de la SAS LA GOURMANDE, place de l'allée, propriétaire du restaurant la Gourmandine qui sollicite l'autorisation d'installer la terrasse et un cabanon d'environ 6m² attenant à celle-ci situés en face du restaurant, du 1^{er} mai au 31 octobre 2018, conformément à ce qui a été mis en place en 2017 par Mme DOUGNAC-GALANT Alexandrine.

Madame le Maire invite le conseil à statuer sur cette demande comme cela a été fait l'année dernière. Une convention d'occupation du domaine public sera signée par les deux parties. Un droit de place sera perçu par la commune.

OUI l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'attribuer un emplacement pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2018, à Philippe MORELL. Cette installation est soumise à la perception du droit de place de 48.00 € (quarante-huit euros).
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention d'occupation du domaine public et tout document se rapportant à son exécution.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - Opération façades

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération en date du 25 janvier 2013 par laquelle le cahier des charges de la mise en place de mesures et d'aides afin de favoriser des créations de logements et des opérations de rénovation a été ainsi modifié :

- une aide financière d'un montant de 760 € pour l'étude d'un projet de rénovation mené à son terme, et réduite à 150 € si le projet est abandonné après l'étude. Cette aide se fera dans le cadre d'une **enveloppe budgétaire s'élevant à 6000 €**.

- une aide financière pour la rénovation de façades dans les limites d'un périmètre géographique déterminé étendu à la Zone UB du Plan d'Occupation des Sols en plus de la Zone UA.

Cette aide sera de 20 % du montant des travaux, l'aide étant plafonnée à **2 000 €** par le Conseil Municipal. Cette aide se fera également dans le cadre d'une **enveloppe budgétaire s'élevant à 6000 €**.

Madame le maire informe le Conseil qu'une demande d'aide financière a été déposée pour la rénovation de façades, les travaux d'un montant TTC de 7 473.40 € ont été réalisés conformément aux prescriptions émises par le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France.

- **une aide financière d'un montant de : 1 494.68 € peut être accordée.**

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement de cette aide financière qui sera prélevée sur le Chapitre 67 Article 6745 du Budget Communal.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Demande subvention au Conseil Départemental « mérule Eglise »

En attente d'informations complémentaires du Conseil Départemental ce point est reporté au conseil municipal de Juin.

8- Embauche saisonnier service technique du 15.06 au 15.08.18

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : agents titulaires en congés, surplus de travail en période estivale.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

↪ **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 15 Juin au 15 août 2018 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet.

- Sa rémunération sera calculée par référence à l'Indice brut 340 - Indice majoré 321.
- Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

↪ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- Choix de l'entreprise pour le lot étanchéité – Travaux Maison du Haut-Salat

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la quasi-totalité des lots sauf deux lots (étanchéité et aménagement de la salle de cinéma) ont été attribués lors du précédent conseil municipal.

Concernant le lot étanchéité, il avait été relancé en procédure négociée ; une offre a finalement été remise et après analyse par la maîtrise d'œuvre elle est conforme à la demande.

L'estimation prévisionnelle pour ce lot était de 6 500 € HT ; l'offre remise est d'un montant de 6 816€ HT

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil :

- DEDICE de retenir l'entreprise EPE
- AUTORISE la Cogemip, mandataire de la commune à signer les marchés avec les entreprises et pour les montants indiqués ci-dessus.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10- Désignation propriétaire de biens fonciers non bâtis de la commune au sein de la CCAF

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L.121-6 & R.121-18 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le conseil municipal, par délibération N° 2014-0069, a procédé au renouvellement des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de de la Commune après les élections des conseillers municipaux de mars 2014.

Elle précise qu'Adrien DUQUESNE, titulaire 2, ne peut plus siéger à la commission car il n'est plus propriétaire de biens fonciers non bâtis dans la commune. Il convient de procéder à son remplacement selon les mêmes conditions que lors du précédent vote du 31 juillet 2014.

Madame le Maire informe qu'**Elodie AMILHAT** s'est portée candidate en tant que propriétaire de biens fonciers non bâtis dans la commune.

L'élection a lieu dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2121-21), c'est-à-dire au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Elodie AMILHAT comme titulaire 2
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11- Indemnité receveur municipal exercice 2017

VU l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des

départements et des régions,

VU le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, l'indemnité brute proposée pour 2017 est de 536,29 €.
- D'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2017 d'un montant Brut de 45,73 €.

Vote : POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENTION : 3

12- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

13- Lotissement communal Campagne d'en Haut - « révision prix parcelles de terrains »

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 30 mars 2012, l'assemblée avait fixé les prix de vente des lots au lotissement « Campagne d'en haut » comme suit :

- Lot 1 41 896,80 €
- Lot 2 41 760,00 €
- Lot 3 40 708,40 €
- Lot 4 48 000,00 €
- Lot 5 75 000,00 €

Madame Le Maire expose qu'au vu des difficultés constatées ce jour pour la vente de ces parcelles et l'impact du Plan de Prévention des Risques instituant des zones rouges sur certaines parcelles, l'Assemblée avait fixé le prix de vente de chaque lot au Lotissement de la «Campagne d'en Haut », comme suit :

- Lot 1 31 400,00 €
- Lot 2 31 380,00 €
- Lot 3 30 500,00 €
- Lot 4 39 600,00 €
- Lot 5 36 000,00 €

Madame Le Maire expose qu'une proposition ferme pour un achat conjoint des lots 4 et 5 lui a été transmise pour un montant de 66 000,00 €. Cette vente pourrait être incitative pour d'autres installations sur ce lotissement. Cette modification, si elle est retenue par le Conseil Municipal, ne présage en rien de modification ultérieure sur les tarifs des lots 1 à 3 qui n'intègrent pas, pour leur part, de zones non constructibles contrairement aux parcelles des lots 4 et 5. Les tarifs des lots 4 et 5 sont proposés uniquement pour une proposition d'achat des deux lots.

Madame le Maire propose de rajouter un tarif pour la vente des deux lots 4 et 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter l'offre de prix à 66 000 € pour l'achat conjoint des lots 4 et 5 ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes de cession à conclure avec les futurs propriétaires acquéreurs des lots.

Vote : POUR : 11 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

14- Informations et questions diverses

- Désignation membre Commission Intercommunale des Impôts Directs

Conformément aux articles 1504-1505 et 1517 du CGI, une commission intercommunale des impôts directs concernant les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels, qui vient se substituer à la commission communale des impôts, doit être constituée. Nous devons désigner une personne titulaire représentant la commune au plus tard le jeudi

24 mai 2018. Jean-Michel BERGES, président de la commission communale des impôts directs, a été désigné.

- **Infos petit marché du dimanche matin :**

Régine DUQUESNE expose la question de l'agrandissement du petit marché du dimanche matin étant confronté à de nouvelles demandes qui répondent aux objectifs « produits locaux ». Elle sollicite le conseil pour avis et propose un agrandissement du marché. Un avis favorable est rendu.

- **Demande d'autorisation pour manifestation des 20.21 et 23 août 2018 « MOVE EN SALAT »**

L'association Move en Salat par courrier du 19 avril 2018 sollicite notre autorisation pour son programme d'animations cet été sur le thème des arts populaires dans les rues de Seix (spectacles et concerts tout public au campot, 2 concerts dans le contexte de Musique au Cos)

- **Information Souleille des Lannes**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des échanges avec la Caisse des Dépôts et des Consignations et de la préparation d'une synthèse sur deux scénarii évoqués par la Caisse des Dépôts. A ce stade, la Caisse des Dépôts s'interroge sur la possibilité que la SEMOP puisse être bénéficiaire de subventions publiques et demande à ce que cette incertitude soit levée et en particulier sur le scénario 1 dans lequel la SEMPO serait maître d'ouvrage des investissements, scénario le plus sécurisé pour le commune. Madame le Maire informe le conseil que si un avis de principe a été donné par le Conseil Départemental, elle a sollicité un rendez-vous avec le sous-préfet pour converger sur ce point. Le scénario 2 qui laisserait la commune maître d'ouvrage des travaux avant versement des bâtiments dans la SEMOP et remboursement de la dette part cette dernière s'avère moins intéressant. Monsieur Daniel CABAUP évoque d'autres pistes et en particulier celle de la vente partielle de chalets sur la Souleille des Lannes afin de constituer un fond d'amorçage pour les travaux. Enfin, suite aux orages récurrents, Madame le Maire informe le conseil qu'il y a urgence à trouver des solutions en ce sens. La réunion à la sous-préfecture est fixée au 21 juin 2018, il est proposé au conseil de faire une réunion de travail spécifique le 7 juin.

Le 29 juin 2018

PRESENTS :

ABSENTS EXCUSES :

a donné procuration à

Vote : POUR : CONTRE : ABSTENTION :

Le Maire :

Les membres du Conseil Municipal ayant approuvé le compte-rendu :